

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la commune de Pont-Croix - 29790**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 029-212902183-20260225-DE_CM_09_2026-DE

DATE DE LA CONVOCATION 18 février 2026
DATE D’AFFICHAGE 18 février 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19
PRESENTS 15
VOTANTS 19

L’an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 20h00
le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s’est réuni en mairie en séance publique
sous la présidence de Benoît LAURIOU

ETAIENT PRESENTS :

TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE, sauf
Madame Isabelle BUREL, procuration à Monsieur KERISIT, Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ, procuration à Monsieur Robert GONIDOU,
Monsieur Christian CORNEC, procuration à Monsieur Jean-Pierre LE COZ, Madame Carine GUILLO, procuration à Monsieur Ludovic MOAN
Madame Nelly MARECHAL est élue secrétaire de séance.

N° 09-2026

Objet : Mise à disposition des salles communales aux candidats aux élections municipales

Monsieur le maire rappelle à l’assemblée que les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 nécessitent l’organisation de réunions publiques par les candidats.

Conformément à l’article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales, la commune peut mettre des salles communales à disposition. Toutefois, le Code électoral impose le respect strict du principe d’égalité entre tous les candidats.

Afin de garantir la neutralité de la commune ainsi que le respect du principe d’égalité entre les candidats, il est proposé d’autoriser la mise à disposition gratuite des salles communales aux candidats et listes de candidats aux élections municipales de 2026, dans des conditions identiques et dûment encadrées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Autorise la mise à disposition gratuite des salles communales aux candidats et listes de candidats régulièrement déclarés aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

*Après en avoir délibéré
et avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal vote comme suit :
Suffrages exprimés : 19 voix
Pour : 19 voix*

Le Maire
Benoît LAURIOU